Union Nationale des Syndicats Autonomes

Ministère des Solidarités et de la Santé
UNSA SYNAASS - Pièce 0335 - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07
Tel : 01.40.56.56.88 ou 01.40.56.76.42
E-mail : syndicat-unsa-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr

Paris, le 13/10/2022

COMPTE RENDU DU 11 OCTOBRE 2022
COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL D'ADMINISTRATION CENTRALE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Représentants pour l'UNSA Santé-Cohésion Sociale
- Pascal LEPRETRE (AC, UNSA) : pascal.lepretre@sante.gouv.fr/ 01 40 56 76 42
- Sylvie ROUMEGOU (AC, UNSA) : sylvie.roumegou@sante.gouv.fr / 01 40 56 56 88
- Alain OLMOS (AC, UNSA) : alain.olmos@sante.gouv.fr / 01 40 56 46 50

Ordre du jour

- Projet de déménagement première phase (**pour avis**)
- Présentation du bilan SST 2021 (**pour avis)**
- Point d'information relatif au contrôle sur la qualité du traitement de l'air sur Mirabeau/Duquesne (**pour information)**
- Présentation des premières mesures prises au titre de la sobriété énergétique (**pour information**)
- Présentation du rapport d'activité de la médecine de prévention (**pour information)**
- Point sur la campagne de vaccination grippale (**pour information)**
- Présentation des fiches RSST (**pour information)**
- Présentation des accidents de service, du travail et maladies professionnelles (**pour information)**
- Questions diverses

Cette réunion était placée le matin, sous la présidence de Madame Nicole DA COSTA (SG Adjointe).

Constatant **l'absence du médecin de prévention**, l'UNSA a informé qu'elle ne siègerait pas pour traiter les autres sujets à l'ordre du jour à l'exception du point relatif au déménagement, estimant la présence du médecin indispensable pour présenter son bilan !

Compte tenu de **l'état de déliquescence du service de prévention** nous souhaitons en effet qu'une discussion de fond sur le fonctionnement de ce service soit abordée au sein du CHSCT.

Or, l'absence du médecin de prévention au présent CHSCT n'a pas permis de débattre sur l'ensemble de ces sujets.

L'UNSA demande qu'une nouvelle réunion du CHSCTAC soit organisée dans les meilleurs délais et consacrée à ce seul sujet, bien évidemment avec la présence du médecin de prévention !

➢ Projet de déménagement première phase **(pour avis)**

L'administration a détaillé tout ce qui a été mis en place pour réaliser le déménagement des administrations centrales des sites de Montparnasse et de Duquesne dans un premier temps, ainsi que les conditions de déménagement, d'installation et d'accessibilité des sites. Elle a également fourni un calendrier prévisionnel des étapes à venir.

Résultat du Vote : Contre 3 CFDT et 2 CGT –Abstention 2 UNSA

Explication de vote :

Depuis le début de cette opération de déménagement, l'UNSA s'est attachée à préserver au maximum l'intérêt des agents en demandant que le site choisi se situe dans Paris intra-muros, tout en restant accessible depuis Duquesne.

Elle a pris acte que le site TOODS remplissait cette condition majeure à nos yeux.

Nous rappelons que sur le site de Montparnasse, pour des raisons de spéculation immobilière, le nouveau propriétaire a imposé de *facto* la résiliation prochaine du bail. S'agissant de Mirabeau, c'est l'état dégradé du bâtiment qui a également conduit à une résiliation du Bail.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA a pris acte que ces déménagements étaient inéluctables.

Si l'**UNSA** prend acte de l'inéluctabilité du déménagement, en revanche, elle **a posé l'exigence que cette opération n'entraine pas une détérioration des conditions de travail des agents.**

Elle a notamment obtenu l'engagement de l'administration que, dans la très grande majorité des cas, les agents ne se retrouvent pas à plus de 4 maximum par bureau à la condition qu'ils soient consultés et puissent se déterminer sur la base du volontariat !

En attendant que cet engagement se concrétise, l'UNSA s'est abstenue sur le vote relatif à cette première phase du déménagement et a voté favorablement à la désignation d'un expert indépendant pour accompagner les OS jusqu'à l'installation des agents dans leurs nouveaux locaux !

* * * * * *

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07
TEL: 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960
Mail : syndicat-unsa-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr Site internet : **https://federation-unsa-sante-cohesion-sociale.fr/**

Pour plus d'information

Calendrier prévisionnel du projet TODS

Ce choix a été labélisé en CNIP le 1er février 2022, l'avis du CTAC pour le changement de localisation et le regroupement de structures de l'Administration Centrale sur TODS a été rendu le 8 février 2022.

Ces informations ont été présentées au CHSCT, le 20 janvier, le 5 mai, le 16 juin et le 6 septembre.

Le bail de TODS a été signé le 3 mai 2022 pour une période ferme de 5 ans (avril 2023 à avril 2028) et comprenant des options renouvelables chaque année jusqu'en 2032.

La gouvernance du projet est basée sur des réunions bilatérales avec chaque direction, des COPIL puis COSTRAT en présence de toutes les directions. Elle est appuyée par une communication dédiée à destination des agents.

L'opération globale de déménagement implique l'ensemble des sites de l'Administration Centrale.

1ère phase : mouvement vers TODS et vers Duquesne en avril 2023.
2ème phase : mouvement vers TODS de l'IGAS et de la DARES, fin 2023.
3ème phase : mouvement de la DNUM vers un site en cours d'identification et de la DGT, vers Duquesne, été 2024.

Une période de mise à disposition anticipée du site permet de réaliser les travaux d'aménagement et d'adaptation du site aux besoins des ministères sociaux. Cette période débute le 1er octobre 2022.

1ère phase 2023 du déménagement de l'Administration Centrale

Répartition cible par site des Directions

TODS	DUQUESNE	DNUM
IGAS **DARES** **DAEI** **DRH** **DGCS** **DFAS** **SCBCM** **HC FIPS** **HC AAM** **HC FEA**	**DSS** **DGS** **DGOS** **SG** **DICOM** **DAJ** **DFAS SGI** **DHS Médecine de Prévention** **DGEFP** **DGT** **DNS, DMSMP, CEPS** **DDC** **DIA, SG CIH, HCSP, CNS, CHATEFP, CHSS**	**3ème site à identifier** **A 30 mm maximum des deux autres sites**

Prestation de déménagement

La prestation est réalisée par Organidem, selon la méthode suivante:

Les premiers entrants sur TODS viennent de Duquesne (DRH et DFAS) dans des bureaux déjà équipés en mobilier, afin de libérer les espaces de Duquesne et les préparer (nettoyage, positionnement des bureaux) pour accueillir les arrivées (principalement DGEFP et Dicom) Selon l'état des lieux des équipements mobiliers (tables et bureaux), il est possible de réutiliser jusqu'à 80% du mobilier de Montparnasse. D'ores et déjà, des commandes ont été passées pour compléter l'équipement du site de TODS (de l'ordre de 700 unités) à monter sur le site en amont du déménagement des directions. Sur TODS, 60% des mobiliers sont réutilisés.

En moyenne, une rotation de 300 postes par semaines est prévue.

Les équipements informatiques, téléphonique et audiovisuels font partis du mouvement.

Les équipements comme les fauteuils et les caissons suivent les agents. De même pour les équipements adaptés pour personnes RQTH. Les BRHAG identifieront dans le micro zoning nominatif ces caractéristiques individuelles. Durant les interventions des déménageurs par direction, les agents sont en position de télétravail, au maximum une semaine afin de limiter les situations de co-activité. Il sera possible de pouvoir disposer d'un site d'accueil sur les autres sites (salle de réunion, bureaux mis à dispositions) afin de permettre aux équipes en ayant besoin de se retrouver pour poursuivre les travaux en présentiel.

Impact pour les agents

Les BRHAG seront le lien avec la DFAS sur la base du guide pratique du déménagement habituellement utilisé.

Le rappel des principales étapes :

1/ Faire le tri dans les dossiers : le bureau des archives est intervenu dans chaque direction concernée pour identifier les dossiers susceptibles d'être conservés et ceux pouvant être détruits. Le travail de traitement des archives débutera en novembre 2022, les demandes de pilons pourront être organisées à partir de janvier 2023.

2/ Constituer ses cartons : 1 mois en amont des déménagements, ces derniers seront distribués, avec les étiquettes. Les agents constituent leurs cartons, les numérotent et collent les étiquettes sur ce qui doit être déplacé. En mentionnant la pièce d'arrivée et leurs initiales.

3/ Les agents conservent leur PC portable et retirent l'antivol. Le mouvement des équipements numériques, téléphoniques et mobiliers est à la charge de l'administration, DFAS et DNUM (déconnexion et reconnexion).

4/ Quels sont les équipements qui suivent les agents? Fauteuil (sauf si besoin de changement), caisson, lampe de bureau le cas échéant, mobiliers spécifiques pour personne portant un handicap. Pour le reste, une dotation de base sera disponible sur place.
C'est lors de la communication du micro zoning par les directions que ces éléments précis pourront être validés, y compris la configuration du bureau d'arrivé.

Calendrier des déménagements

Le calendrier est dicté par la fin du bail de Montparnasse à ce stade fixé au 31 mars 2023. Cette date est en discussion actuellement afin de créer une marge de sécurité : une demande est faite de 2 mois de loyer supplémentaires pour de disposer du temps nécessaire pour réaliser toutes les opérations de transferts entre les sites Duquesne vers TODS, Montparnasse vers Duquesne et Montparnasse vers TODS.

C'est pourquoi, les calendriers ci-dessous débutent la dernière semaine de mars et se finissent la 1ère semaine de mai, soit 6 semaines de transferts.

Les transferts concernent les cartons des agents, les mobiliers répertoriés en bon état, les équipements numériques et audiovisuels, les photocopieurs multifonctions, les équipements des salles de réunion, LAB ou encore, salles de replis CORRUSS.

Sur Duquesne : les transferts des directions et services à l'intérieur du site se feront au maximum le samedi, en dehors de la présence des agents.

Cas particulier : le centre de documentation inter-direction de Montparnasse
Le transfert des fonds et collections vers le site de Duquesne se fera en amont, entre janvier et mars 2022, après désherbage des ouvrages au regard des collections déjà détenues par le centre de recherche et de documentation ministériel.

Conditions d'installation

Le principe d'équité

- dans le traitement des agents quel que soit le site d'affectation, afin de disposer d'espaces comparables entre les sites.
  Par conséquent, les mêmes principes seront appliqués sur Duquesne et sur TODS.
- **Bureaux individuels** pour les équipes managériales, de la direction aux chefs de bureaux.

- Chaque agent dispose d'une place de travail fixe, **pas de flex office pour les agents permanents des directions.**
- Les bureaux ne seront pas partagés, **à plus de 4, sauf si les directions le demande au regard de leur organisation de travail. Sur TODS,** cela peut induire un délai d'intervention pour les travaux de cloisonnement qui pourront intervention jusqu'à l'été 2023
- Utilisation au maximum des cloisons existantes pour l'arrivée en avril sur le site Duquesne, mais par la suite des travaux pourront être menés.

Réutilisation prioritaire du mobilier en bon état, et acquisition de mobiliers complémentaires en fonction des besoins et de aménagements

Les surfaces cibles :

- **Le ratio cible de 18m² de surface utile brute par poste de travail (cible interministérielle de la DIE)**
- Un ratio de surface de bureau utile nette (BUN) d'environ **8m² par poste de travail,** au sein de la direction ou du service.
- Dans une pièce en bureau partagé : une surface minimale assurée de **6m²** par poste de travail (5m² pour un prestataire).

Equipement des bureaux des agents

Sur TODS, la dotation d'équipement mobilier par agents est conçue pour pouvoir respecter les conditions de sécurité incendie d'un immeuble de grande hauteur pour les postes situés dans l'espace de la tour. Une fois calculé le respect de la réglementation, il sera possible d'adapter ce mobilier et de l'enrichir (vestiaire, armoire…) selon les besoins exprimés lors de la fourniture du micro zoning nominatif et des caractéristiques de chaque postes de travail.

Sur Duquesne, la dotation d'équipement mobilier est celle traditionnellement utilisée (bureau, chaise, caisson, armoire, et table de réunion pour les encadrants).

Les équipement de photocopieurs multifonction se retrouvent sur les deux sites, avec les mêmes fonctionnalités qu'actuellement. Les équipements informatiques et écrans (parfois doublés) seront pris en comptes lors des mentions dans le cadre du micro zoning nominatif.

Installation classique de base pour chaque agent en bureau individuel, de 2, de 3 ou de 4 :

Un bureau 1m60

Un écran de séparation

Un fauteuil
(actuel, transféré pendant le déménagement)

Un caisson
(actuel, transféré pendant le déménagement)

Une demi-armoire
(pour les bureaux de 2, une armoire haute équivalente à 2 demi-armoires ; pour les bureaux de 3, une armoire haute et une demi-armoire équivalentes à 3 demi-armoires,…)

Une table ronde de 1m et 4 chaises pour les espaces cadres

Un porte-manteau dans chaque pièce.

=> Selon les besoins, il sera possible d'intégrer des compléments (vestiaires, …)

=> Il s'agit d'une présentation de la dotation de base.

En ce qui concerne les espaces partagés intégrant 6 postes, 2 postes sur les 6 ont été commandés conformément au show-room présenté sur site, soit 4 postes individuels classiques et 2 postes avec bureaux niches.

Les directions auront le choix de retenir cet équipement ou de préciser leur volonté de rester sur des postes classiques au moment de la transmission du micro-zoning nominatif

N.B : Ces bureaux niches ne sont pas recommandés pour les autres bureaux compte tenu d'une dimension plus importante

Directeur (30 m²) :

- bureau verre 1m80 avec retour
- tableau de réunion 6-8 places avec chaises
- caisson
- armoire vitrine

Afin de diminuer le potentiel calorifique, le choix s'est porté sur la gamme en verre en adaptant les modèles à la surface du bureau concerné (mobiliers déjà en place dans certaines directions)

Chef de service (15 m²) :

- bureau verre 1m80
- tableau de réunion verre 4 places avec chaises
- caisson
- meuble bas verre

Sous-directeur (15 m²) :

- bureau verre 1m80
- tableau de réunion verre 4 places avec chaises
- caisson
- meuble bas verre

Les principaux services

- **Salles de réunion équipées Teams** : 27 pour 510 places au total, dont 3 salles Corruss pour 57 places.
- **Salle de formation** : 8 pour 125 places
- **Salle pour le recrutement** : 7 pour 42 places
- **1 Auditorium de 100 places**
- **1 lab de 266 m²** avec 3 petites salles de réunion intégrées
- **A chaque étage** : 1 salle de 6 places, équipée teams et entre 4 à 6 box d'isolement prévus pour 2 à 3 personnes, potentiellement, ajour de box « cabine individuelle » pour téléphone
- **Restauration** : 400 places assises
- **Cafétéria** : 80 places assises
- **Postes de travail en espace de passage en socle** : 10 en cafétéria, 20 en restauration, 10 en RDC. WIFI sur tout le site.
- **Salle de sports** : 2 (avec douches à proximité)
- **Salle activité associative** : 1
- **Parking auto** : 294 ; **Parking moto** : 104 ; **Parking vélo** : 30 (à l'extérieur – de nouvelles places seront créées)
- **Salle de rangement et traitement d'archives intermédiaires** (en fonction des besoins identifiés par les archives et les directions du site).

L'accessibilité du site pour les agents des Ministères sociaux

Le site TODS est situé dans Paris Intra muros, et desservi par :

- Métro : la ligne 12 (Convention ou Porte de Versailles) + 8 mm de marche
- Bus : 80, 89 et 39
- Tramway : T3a (Porte de Versailles ou Georges Brassens) et T2 (Porte de Versailles)
- Une navette électrique municipale (la traverse) passe devant le site et permet de relier les points de métro Convention et porte de Versailles

Le site de Duquesne est desservi par les lignes de métro 8, 10, 13 et de bus 26, 28.

Au regard de la situation du site de Duquesne, et de l'ancien site de Montparnasse, une navette électrique (22 places- assis/debout, dont 1 PMR) assurera le trajet entre TODS et Duquesne, toutes les 30 minutes, de 8H à 19h15. La durée sera peu plus longue qu'entre la précédente navette Montparnasse – Duquesne compte tenu de l'augmentation de la distance.

Estimation comparée des durées de rotation selon les distances et voies de circulation

Un nouveau marché est en cours de passation et comportera la possibilité d'option pour des ajouts de trajet (autre site, ou matin et soir), selon les besoins nouveaux des ministères sociaux

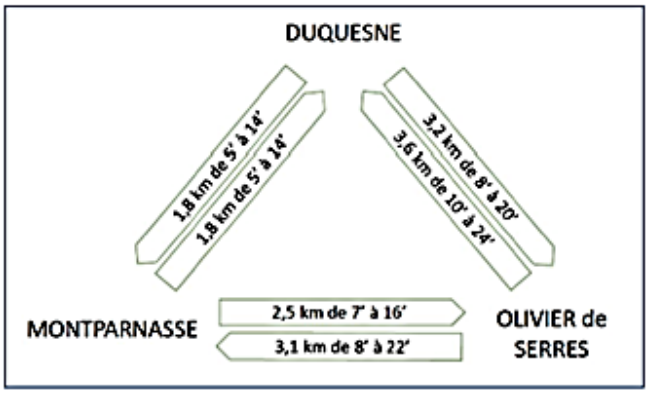

L'accessibilité du site de TODS pour les personnes en situation de handicap

- Une revue réglementaire en accessibilité sur le site de TODS a été réalisée en août 2022, dont le document certifié par Veritas est joint en annexe. Ce document confirme que les conditions d'accessibilités au regard de la réglementation sont satisfaisantes (parties Code du travail et IGH, circulations verticales et horizontales, sanitaires) et propose des améliorations par travaux complémentaires, qui pourront être pris en charge dans le cadre des travaux d'aménagement du site, en lien avec le bailleur et en fonction des handicaps reconnus.

- Il existe toujours des adaptations possibles en fonction des besoins de chaque handicap, il faut ainsi inciter les personnes concernées à se déclarer auprès de leur BRHAG, afin que leurs besoins spécifiques puissent être pris en compte lors du micro zoning nominatif.

- Par ailleurs, des visites ont été effectuées par des personnes en situation de handicap, agents du ministères sociaux, confirmant les possibilités d'accueil et l'usage de l'ensemble des services du site.

Je veux développer un syndicalisme différent !

BULLETIN D'ADHESION

Ne laissez plus les autres décider pour vous !

Nom……...Prénom…… **Domicile……** **Tel Bureau :……** **Résidence Administrative……** **Grade……** **<u>A renvoyer à</u> :** **UNSA SYNAASS** **Sylvie ROUMEGOU Bureau 0335** **Ministère des Solidarités et de la Santé** **14 avenue Duquesne** **75350 PARIS SP 07**	UNSA SYNAASS Syndicat national autonome des affaires sanitaires et sociales ***66 % du montant de la cotisation est déductible de l'impôt***

UNSA Santé Cohésion Sociale

efficace autonome responsable

100% pas pareil !

UNSA Le syndicalisme en positif

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07
TEL: 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960
Mail : syndicat-unsa-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr Site internet : **https://federation-unsa-sante-cohesion-sociale.fr/**